



SOCIÉTÉ DES MUSÉES
DU QUÉBEC

Description de formation

Libération de droits d'auteur au musée : de la théorie à la pratique

Cette formation, laissant une grande place à la pratique et à l'étude de cas, vise à doter les professionnels d'habiletés et d'outils pour procéder à la libération de droits d'auteur dans le respect du cadre juridique provincial et fédéral. Un aide-mémoire adapté leur permettra d'entreprendre efficacement les démarches administratives et légales nécessaires pour réaliser un projet de diffusion de diverses natures en milieu muséal et patrimonial. Les participants seront de plus conviés à résoudre plusieurs cas pratiques, afin d'appliquer de manière vivante et concrète les différentes règles en vigueur.

Le processus de libération de droits d'auteurs, en 7 étapes :

- Déterminer les **objets** du droit d'auteur
- Énumérer les droits applicables (moraux, patrimoniaux...)
- Déterminer si les œuvres sont dans le **domaine public ou non**
- Identifier les **auteurs** et les **artistes-interprètes**, le cas échéant
- Identifier les **titulaires des droits**
- Conditions contractuelles connues (ex. : renonciation)
- Tarif ou conditions applicables (sociétés de gestion)

Objectifs

Au terme de cette formation, les participants seront capables de :

- Repérer rapidement les situations visées par les droits d'auteur ;
- Distinguer les œuvres du domaine public de celles protégées par la Loi sur le droit d'auteur ;
- Associer les principales sociétés de gestion collective à leur champ d'action respectif ;
- Effectuer des démarches de libération de droits d'auteur avec rigueur ;
- Négocier des licences et des contrats respectueux des différents partis concernés.

Clientèle visée

Archivistes de collections, conservateurs, chargés de projet, gestionnaires des institutions muséales et patrimoniales.

Formateur SMQ

Éric Lefebvre, avocat

Durée

7 heures

Nombre de participants

Maximum de 15 personnes